COMMUNE DE MALZÉVILLE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2011

Conseillers municipaux en exercice: 29

Membres présents à la séance: Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Elsa PLUMIER, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD.

Votants: 26

Conseillers absents excusés: Claudine JACQUEMIN, Samia MESSALTI, Jean-Marie HIRTZ.

Conseillers absents non excusés:

Procurations: François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,

David CARABIN à Elisabeth LETONDOR, Yves COLOMBAIN à Geneviève FLEURY, Marc BARRON à Sophie WAKEFORD.

Secrétaire de séance : Bernard BRAUN Date convocation : 08 décembre 2011

N°081/2011

Objet: Ratios promus-promouvables 2012

Rubrique: 4.1.1.

Rapporteur : Béatrice ANTOINE

Depuis la parution de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, la règle nationale du quota a disparu. Le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (le ratio).

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal après avis du Comité Technique Paritaire.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité technique paritaire, qui a émis un avis favorable sur ces ratios lors de sa réunion du 23 novembre 2011.

RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE POUR 2012

Filière administrative :

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES	ADJOINTS ADMINISTRATIFS
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	100 % arrondi à l'entier supérieur
Adjoint administratif principal 2ème classe	100 % arrondi à l'entier supérieur
Adjoint administratif principal 1ère classe	0 % arrondi à l'entier supérieur
CADRE D'EMPLO	IS DES RED <i>AC</i> TEURS
Rédacteur principal	25 % arrondi à l'entier supérieur
Rédacteur chef	50 % arrondi à l'entier supérieur
CADRE D'EMPLO	DIS DES ATTACHES
Attaché principal	0 %

Filière technique :

TAUX DE PROMOTION
S ADJOINTS TECHNIQUES
100 % arrondi à l'entier supérieur
0 %
0 %
ES AGENTS DE MAITRISE
50 % arrondi à l'entier supérieur
TECHNICIENS SUPERIEURS
0 % arrondi à l'entier supérieur
0 % arrondi à l'entier supérieur

Filière animation :

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJO	INTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation de 1ère classe	0 %
Adjoint d'animation principal 2ème classe	0 %
Adjoint d'animation principal 1ère classe	0 %
CADRE D'EMPLO	DIS DES ANIMATEURS
Animateur principal	0 %
Animateur chef	0 %

<u>Filière sanitaire et sociale :</u>

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SPI	ECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
ATSEM principale de 2 ^{ème} classe	0 %
ATSEM principale de 1ère classe	100 %
CADRE D'EMPLOIS DES ASS	SISTANTS SOCIO-EDUCATIFS
Assistant socio-éducatif principal	0 %
CADRE D'EMPLOIS DES PUER	ICULTRICES CADRES DE SANTE
Puéricultrice cadre de santé de classe supérieure	2 0 %

Le maire demande au conseil municipal de voter les ratios d'avancement de grade proposés ci-dessus.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

- APPROUVE ces taux de promotion d'avancements de grade.

Date: 14 décembre 2010

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 16 DEC. 2011 N° Accusé de réception : 2011 1214 - 11_081-DE

Affichage: 10 DEC 2017

Le Maire,

Jean-Pierre FRANOUX

Ranoux